



VOL. 18 NO 3

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 SEPTEMBRE 2014

Information de la présidente-directrice générale

En début de séance, la présidente-directrice générale (PDG), **Mme Lucie Leduc**, a tenu à faire le point sur l'information qui circule actuellement dans les médias concernant les transformations potentielles au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Celle-ci mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 17 septembre dernier entre les PDG des agences et le Ministère, mais qu'aucun scénario n'a encore été confirmé et présenté. Dans ce contexte, Mme Leduc explique que l'Agence ne commentera pas la situation, jusqu'au dépôt du projet de loi prévu en octobre.

Infections nosocomiales

Les taux d'infection au *C. difficile* demeurent problématiques au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Nord de Lanaudière. Afin de bien suivre l'évolution de cette problématique, la directrice de santé publique, **Dre Muriel Lafarge**, explique que la vigie a été rehaussée, qu'une révision du plan d'action est en cours et qu'un suivi très rigoureux est réalisé par les équipes concernées. On constate entre autres que la pharmacovigilance (surveillance dans la prise des antibiotiques) demeure difficile compte tenu du manque de pharmaciens.

Situation financière régionale

La directrice générale adjointe, **Mme Marie-Sylvie Le Rouzès**, explique que les établissements publics de la région ont fait connaître leurs résultats financiers au 24 août 2014. Après cinq périodes financières, si la tendance observée se maintient, les deux CSSS n'atteindront pas l'équilibre budgétaire au 31 mars 2015 tandis que le Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Bouclier, le Centre de réadaptation La Myriade et les Centres jeunesse de Lanaudière devraient y parvenir.

En juillet dernier, le CSSS du Sud de Lanaudière a mis à jour son plan d'équilibre budgétaire dont les mesures permettront de limiter le déficit. Celui-ci fait l'objet d'un suivi rigoureux par l'Agence. Au cours des prochaines semaines, les deux CSSS devront adopter des mesures de redressement supplémentaires, lesquelles seront soumises au Ministère pour approbation.

Adoption du rapport annuel de gestion de l'Agence

Le rapport annuel de gestion 2013-2014 de l'Agence a été adopté. Celui-ci sera diffusé après son dépôt à l'Assemblée nationale.

Adoption du rapport sur les plaintes 2013-2014

Le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2013-2014 a été adopté. Celui-ci sera rendu public après son dépôt à l'Assemblée nationale.

Projets immobiliers de la région

Afin de répondre à la demande du Ministère, l'Agence a procédé à une priorisation des projets immobiliers parmi ceux déjà identifiés au sein de la région et ceux en cours d'élaboration. Au total, treize projets ont retenu l'attention. De ceux-ci, trois ont été retirés de l'exercice de priorisation puisqu'ils sont reconnus par le Ministère et que leur financement est déjà déterminé. Il s'agit de l'ajout de 146 lits de courte durée au CSSS du Sud de Lanaudière, du projet autofinancé de la nouvelle buanderie régionale au CSSS du Nord et d'une clinique ambulatoire en lien avec l'arrivée de nouveaux médecins spécialistes.

L'analyse des dix autres projets a permis d'établir les priorités régionales comme suit :

1. Construction d'une maison d'hébergement dans la communauté de Sainte-Élisabeth
2. Phase 3 du Plan directeur clinique et immobilier (Campus Repentigny) des Centres jeunesse de Lanaudière
3. Accès santé (services de première ligne) du CSSS du Sud de Lanaudière
4. Optimisation des services de réadaptation fonctionnelle intensive rattachés au CRDP Le Bouclier.

Des démarches devront se poursuivre auprès du Ministère afin d'obtenir le financement nécessaire à leur réalisation.

Entente de services concernant le commissaire aux plaintes

Dans le but de se conformer à une directive ministérielle qui demande aux établissements et aux agences de santé qu'aucune fonction de cadre ne soit comblée par un consultant externe, sauf sur une base



temporaire, l'Agence a dû revoir l'attribution du poste de commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services.

Puisqu'il s'agit d'un poste à temps partiel, des échanges ont mené à une entente partagée entre les agences de Laval et de Lanaudière pour les services du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services, comme c'était le cas de 2007 à 2011.

L'affichage de poste a été réalisé du 2 au 16 septembre. Le conseil d'administration a adopté une résolution pour la composition du comité de sélection qui devrait avoir lieu subséquemment.

Prochaine séance

**Mardi 28 octobre 2014
19 h
Salle B125**

**Agence de la santé et des
services sociaux de Lanaudière
245, rue du Curé-Majeau à Joliette**